

LDDM du 11/02/2017

Mine de Salau : le gouvernement annulera le permis de recherche si l'on trouve de l'amiante

Le secrétaire d'Etat à l'Industrie Christophe Sirugue descend dans l'arène pour apaiser les craintes des opposants à la ré-ouverture de cette ancienne mine de tungstène située à [Couflens](#), un petit village du Couserans et fermée en 1987: "Nous allons mettre en oeuvre une expertise indépendante, en préalable au permis de recherche qui a été accordé. Si cette expertise démontre la présence d'amiante, j'annulerai ce permis de recherche", annonce le ministre avec fermeté.

Avec cette prise de position, le gouvernement hausse le ton [pour calmer les appréhensions des opposants à ce projet](#). L'expertise devait avoir lieu. Elle devait être menée en parallèle aux opérations de recherche, destinées à vérifier que le gisement est bien viable en terme économique et financier pour l'exploitant Variscan Mines. Elle s'impose désormais comme un passage obligé avant de lancer ces investigations, et dans l'attente qu'une demande d'exploitation soit déposée.

LAURENT GAUTHEY

LDDM du 11/02/2017

Mine de Salau : le ministre veut dissiper les doutes

Mercredi, le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, a validé le permis exclusif de recherches déposé par la société Variscan Mines, pour la mine de Salau, soulevant de nouvelles inquiétudes des opposants au dossier.

Dans le dossier de Salau, le ministre lui-même descend dans l'arène pour apaiser les inquiétudes des opposants à une éventuelle réouverture de l'ancien site minier, après le feu vert accordé par le Premier ministre Bernard Cazeneuve au permis exclusif de recherches déposé par la société Variscan Mines (notre édition de jeudi). Bernard Cazeneuve a ainsi mis un terme à une période d'incertitude. En octobre dernier, en effet, le secrétaire d'État en charge de l'Industrie, La publication de ce permis exclusif de recherches au journal officiel aura lieu dans les prochains jours, mais il sera assorti d'une condition préalable, la réalisation d'une expertise indépendante sur la présence d'amiante sur le site, dénoncée avec force par les opposants et contestée par le porteur du projet, Variscan Mines. C'est ce qu'annonce, dans cette interview accordée à «La Dépêche du Midi», Christophe Sirugue (voir ci-dessous). La possibilité d'annuler le permis avait déjà été évoquée, dès le mois d'octobre dernier. Elle est aujourd'hui rappelée avec force.

La question de l'amiante, en effet, a beaucoup mobilisé les opposants au projet de réouverture de l'ancien site minier, fermé en 1987. Les opposants, et le maire de [Couflens](#), Henri Richl,

notamment, affirment notamment détenir des courriers originaux, datés du début des années quatre-vingt, échangés entre la direction de la mine, les services de l'État et les services de santé, qui font état d'expertises démontrant la présence d'une forme d'amiante extrêmement toxique. Des documents qui ont été adressés, cet automne, aux ministères concernés par le dossier, explique Henri Richl. Déposé voici deux ans, le permis exclusif accordé à Variscan Mines se voit donc assorti d'une contrainte incontournable : lever toute suspicion sur la présence d'amiante sur le site.

Christophe Sirugue Secrétaire d'état à l'Industrie

«Si la présence d'un risque amiantifère est démontrée, le permis d'exploration sera annulé»

Est-ce que, désormais, tous les obstacles sont levés pour que les explorations commencent à Salau ?

Il faut bien préciser les choses. La décision qui a été prise ne concerne que les explorations qui seront réalisées à Salau. Elles devront faire la démonstration s'il y a, ou pas, un intérêt économique et financier à relancer l'exploitation de cette mine. Le permis de recherche et d'exploration n'a pour vocation que de répondre à cette seule question. Par la suite, en fonction des résultats, Variscan Mines sera amené à déposer une demande de permis d'exploitation, qui sera instruite à son tour. Rien ne préjuge de la décision qui sera prise alors.

Vous aviez validé ce permis en octobre. Le Premier ministre a tranché cette semaine. Que s'est-il passé ?

Toutes les administrations concernées par ce dossier avaient donné leur feu vert pour la validation de ce permis de recherches. C'est ce que j'ai fait en octobre. De nouveaux éléments nous sont parvenus, par la suite, sur la question de la présence d'amiante. Ces éléments, nous les avons pris très au sérieux, avec mes collègues de l'environnement et de la santé. D'où ce délai supplémentaire d'instruction du dossier, et la décision qui a été rendue par le Premier Ministre, qui met un préalable à toute exploration sur le site.

Il s'agit de réaliser une étude sur la présence d'amiante ?

C'est un préalable incontournable à la mise en œuvre de ce permis exclusif de recherches. Une expertise indépendante va être menée avant toute chose. Elle était bien prévue par le PER. Elle devient la condition de sa réalisation. Pour être bien clair sur ce sujet, si la présence d'un risque éventuel amiantifère est confirmée par cette expertise indépendante, j'annulerai le permis de recherches.

Le résultat de cette expertise ne pourra pas être contesté ?

Nous avons décidé de faire mener une «tierce expertise», en toute indépendance, sur la base d'un protocole rigoureux. Il y a aura, sur cette question, des échanges avec les acteurs locaux, les services de l'État et l'industriel concerné.

Les opposants ont des doutes, justement, sur l'indépendance des experts ?

Toutes les précautions seront prises. Nous allons, dans les prochaines semaines, réunir les partenaires concernés par ce dossier pour établir un protocole qui devra être accepté par tous. Le choix des experts relèvera de l'État. C'est Variscan Mines qui financera cette expertise dont les résultats seront donc déterminants pour la mise en œuvre des explorations. Le PER est strictement conditionnel.

Ce qui signifie que vous prenez en compte de manière très ferme la question posée par l'éventuelle présence d'amiante ?

Tout à fait. S'il y a un risque avéré, le permis sera annulé. Il n'est pas question de mettre en danger les travailleurs ou la population.

Au-delà de cette préoccupation, quel regard portez-vous sur la relance de cette activité minière, et sur la production de tungstène ?

Nous sommes actuellement dépendants à 80 % de nos importations dans ce domaine. L'enjeu du tungstène est très important. La question mérite évidemment d'être considérée avec attention. Pour cette raison, d'ailleurs, il m'est apparu judicieux de donner un feu vert à ce permis exclusif de recherches qui devra vérifier s'il existe un intérêt économique et financier à la réouverture de la mine de Salau.

Propos recueillis par Laurent Gauthey